

Introduction sur le rôle des plans de mise en œuvre de la Convention et le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières: principaux besoins au niveau des bassins, défis et sources de financement disponibles

Session 6

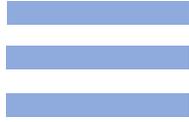
Mme. Diane Guerrier
Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU



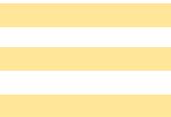
Atelier Régional

sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines





1. Pourquoi faut-il financer la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et le développement des bassins de la région UEMOA?
2. Quels sont les défis liés au financement de la coopération transfrontière dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins?
3. Quels sont les besoins de financement propres à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins?
4. A quels types de financements les pays et les OBTs peuvent-ils prétendre pour répondre à ces besoins? (1&2)
5. Exemples de financements utilisés dans la région UEOMA
6. Comment le secrétariat de la Convention peut aider les pays et les RBOs sur la question du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de mise en valeur des bassins?
7. Plans de mise en œuvre de la Convention sur l'eau: quelles opportunités pour mobiliser des fonds?



1. Pourquoi faut-il financer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins de la région UEMOA?

- Sur les 48 pays d'Afrique subsaharienne, 42 dont les 8 Etats membres de l'UEOMA, partagent des rivières, des lacs et des aquifères transfrontaliers d'où proviennent la plupart des ressources en eau douce .
- Pénurie d'eau/sécheresses chroniques/ les inondations , croissance rapide de la population et l'urbanisation -->mettent en péril les ressources en eau et l'environnement : la coopération est nécessaire !
- Alors qu'un certain nombre d'OBTA et d'accords sont en place dans la région, l'indicateur ODD 6.5.2 n'est pas encore sur la bonne voie dans la région CEDEAO/UEMOA puisque **7 pays sur 14 ont signalé des niveaux très élevés (>90%) de coopération pour les eaux de surface (2020).**
- Composantes clés pour progresser : financement, développement des capacités, gouvernance, données et informations (cf. Cadre d'accélération de l'ODD 6)

2. Quels sont les défis posés au financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ?

Les **bénéfices de la coopération** transfrontière ne sont pas toujours connus



Les activités et projets de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de mise en valeur des bassins sont **souvent perçus comme particulièrement risqués** dans un contexte transfrontalier.



Les pays sont confrontés à des **contraintes financières**, en particulier dans les périodes de pandémie récentes et futures.



3. Quels sont les besoins de financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins?

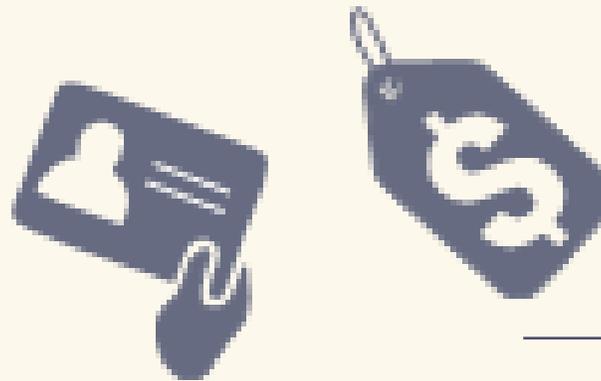
COÛTS DE BASE DE LA COOPÉRATION	COÛTS DES PROJETS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS
 <p>Les dépenses pour les réunions des organes directeurs des organismes de bassin, telles que les réunions ministérielles, les réunions techniques (y compris, la préparation, la documentation, etc.);</p>	 <p>La surveillance des bassins (quantité d'eau, qualité de l'eau, état de santé écologique, pêche, facteurs socioéconomiques, etc.), les équipements nécessaires, les systèmes informatiques, les logiciels de gestion des bassins, etc..</p>
 <p>Les frais de personnel du secrétariat : le personnel permanent comme temporaire ainsi que les consultants qui ne participent pas à des projets spécifiques de gestion et de mise en valeur des bassins;</p>	 <p>La préparation des plans stratégiques et des documents (sur la vision commune, les plans de gestion du bassin, etc.) et processus (consultations des parties prenantes, etc.) s'y rattachant</p>
 <p>Les coûts engendrés par les bâtiments, les bureaux, les équipements de bureau, les véhicules et autres éléments nécessaires au fonctionnement matériel de l'organisme de bassin (principalement son secrétariat);</p>	 <p>La mise en œuvre des plans stratégiques et des activités spécifiques définies dans ces derniers (y compris le contrôle de leur mise en œuvre)</p>
 <p>Les dépenses de communication et de diffusion de l'information (aux États membres et aux autres acteurs du bassin)</p>	 <p>L'élaboration et la mise en œuvre de projets d'infrastructure, notamment dans le cadre des plans de gestion et d'investissement dans le bassin.</p>
	 <p>La gestion et la maintenance des projets d'infrastructure (si l'organe commun ou toute autre entité internationale des États du bassin en est le propriétaire et le gestionnaire).</p>

4. A quels types de financements les pays et les OBTs peuvent-ils prétendre pour répondre à ces besoins? (1)

Sources de financement publiques nationales et internationales :

Contributions directes des États membres

- Cotisations monétaires aux organes communs
- Contributions "in-kind" aux organes communs



Redevances

- Redevances d'utilisation et de pollution
- Frais de gestion et d'administration
- Vente de données
- Vente de services

Contributions externes

- Prêts publics
- Subventions publiques
- Assistance technique



Autres

- Contributions des organisations régionales
- Taxes régionales



4. A quels types de financements les pays et les OBTs peuvent-ils prétendre pour répondre à ces besoins? (2)

Types d'instruments de financement privé mobilisables pour les projets d'infrastructures hydrauliques dans les bassins transfrontaliers:



Prêts bancaires:

- *Banques commerciales nationales et internationales*
- *Institutions financières internationales chargées du secteur privé*

Obligations:

- *Investisseurs obligataires particuliers*
- *Fonds d'investissement*

Placements privés:

- *Fonds de pension*
- *Compagnies d'assurance*



Capitaux propres

- *Entrepreneurs/sociétés nationales et internationales, notamment les entreprises de construction et les services publics*
- *Fonds de développement des infrastructures*
- *Institutions financières internationales chargées du secteur privé et disposant de la capacité d'investir en capitaux propres*



Garanties de crédit et assurances contre les risques politiques

- *Institutions financières internationales*
- *Agences de crédit à l'exportation*

5. Exemples de financements utilisés pour couvrir les coûts de base et d'activités en lien avec la coopération et le développement des bassins dans la région UEOMA:

Bassin du fleuve Sénégal

- Mobilisation de prêts et de subventions pour le développement du barrage Manantali auprès de différents financeurs (contributeurs pays, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, des agences de crédits)

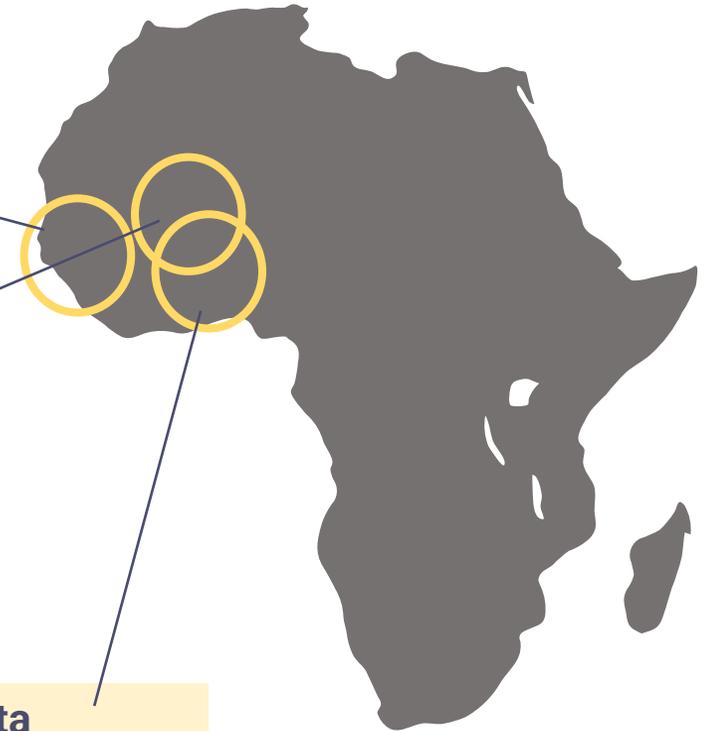
- Budget régulier de l'OMVS assuré par le partage égal des coûts entre les pays membres

Bassin du fleuve Niger

Financement climat via le Fond Vert pour le Climat et assistance technique via la GIZ pour l'Autorité du bassin du Niger

Bassin du fleuve Volta

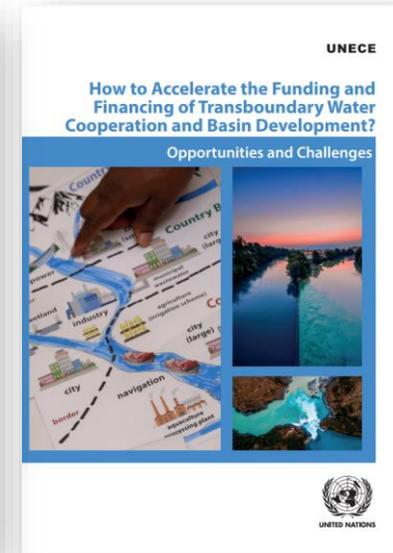
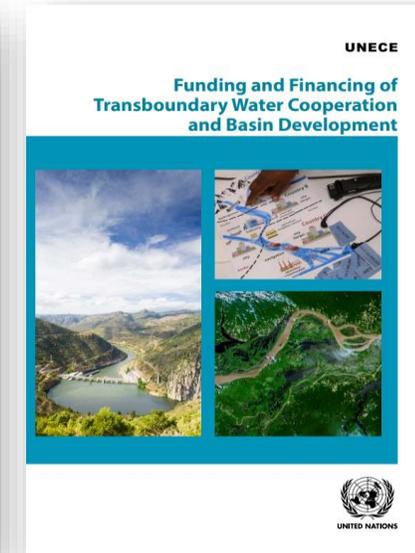
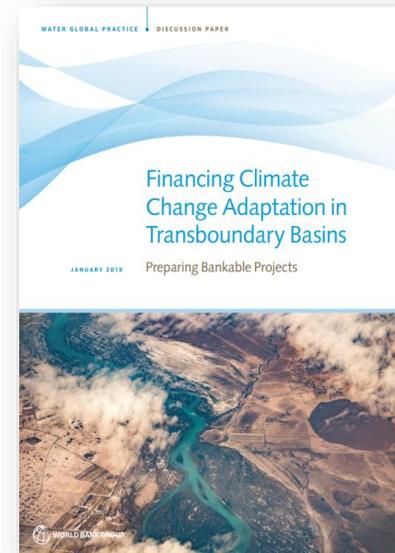
Financement climat du Fond d'Adaptation pour l'Autorité du Bassin de la Volta



6. Comment le secrétariat de la Convention peut aider les pays et les OBTs sur la question du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de mise en valeur des bassins?

Au niveau global:

→ Documents d'orientation sur la thématique du financement développés dans le cadre de la Convention sur l'eau



→ Échanges d'expériences entre les pays/OBTs lors des ateliers organisés dans le cadre de la Convention – prochain atelier mondial sur le financement : **5/6 Décembre 2023** (Genève)

Au niveau régional et national:

→ Activités possibles (sur la base des besoins/demandes reçus des pays et OBT) pour faciliter la mobilisation de fonds pour la coopération et les activités qui en découlent (A venir: discussion avec les partenaires techniques et financiers à l'atelier de validation du plan de mise en œuvre de la Convention au Togo)

7. Plans de mise en œuvre de la Convention sur l'eau: quelles opportunités pour mobiliser des fonds?



Pourquoi un plan de mise en œuvre?

- **Matérialiser la mise en application des articles de la Convention sur l'eau** dans le pays Partie et avec les pays riverains;
- Evaluer/analyser les **besoins et les exigences** en matière de mise en œuvre propres au pays;
- Identifier les **mesures** juridiques, économiques, opérationnelles, administratives et techniques appropriées, un **calendrier** et les **ressources requises**;
- Document commun (processus de consultation participative) permettant d'initier un dialogue sur comment rassembler les **ressources internes nécessaires** à sa mise en œuvre;
- Opportunité de démontrer comment la Convention contribue à la mise en place des priorités stratégiques de certains **partenaires de développement financiers et techniques** pour pouvoir les approcher pour un **financement/co-financement externe**.

Qu'est ce que contient principalement un plan de mise en œuvre de la Convention sur l'eau?

- Une analyse des **capacités du pays** à mettre en œuvre les **obligations** de la Convention et les **défis** existants
- Une liste **mesures/activités** pour mettre en place ces obligations :

--> Mesures juridiques et administratives

Exemples: améliorer le cadre réglementaire national; renforcer des mécanismes et des structures de gouvernance responsables des ressources en eau; développer un accord de coopération avec ses pays riverains

--> Mesures techniques et opérationnelles

Exemples: actions d'adaptation au changement climatique; installation d'équipements de surveillance et de suivi de la qualité de l'eau; installation de stations hydrométriques; organisation de formations des acteurs locaux sur obligations et enjeux de la Convention



Rôle du secrétariat de la Convention sur l'eau:

→ Faciliter le développement, la validation et l'application du plan de mise en œuvre en collaboration et avec l'appui des partenaires financiers et techniques locaux

Comment créer un contexte favorable pour mobiliser des fonds pour les activités et mesures identifiées dans le plan de mise en œuvre ?

Lors du développement du plan, important de souligner:

→ Liens/cohérence avec les **priorités définis par le gouvernement** (feuille de route, plans et programmes stratégiques)

→ Liens/cohérence avec les **priorités des partenaires techniques et financiers** présents et actifs dans le pays ou la région

*Par exemple: pour les pays de la région UEMOA: mettre en avant comment l'application de la Convention contribue à la mise en place du **PREAO** et le **Plan d'Actions de GIRE** de l'UEMOA*

...mais aussi :

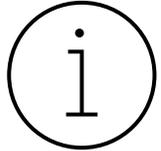
→ Identifier les **complémentarités/synergies** avec les projets en cours liés à la gestion intégrée des ressources en eau, à l'adaptation au changement climatique;

→ Développer des **fiches de projets bancables** pour les activités identifiées comme prioritaires et nécessitant des **financements ou co-financements extérieurs**

8. Conclusions & messages clés

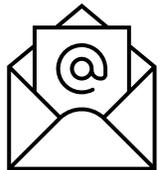
- La création d'un environnement propice à la mobilisation des ressources est cruciale et nécessite des cadres juridiques et institutionnels ainsi qu'une gouvernance solide;
- Les ressources budgétaires nationales et les contributions des États membres sont et devraient être la principale source de financement pour la coopération et les activités qui en découlent - elles peuvent être complétées par d'autres sources publiques;
- Le financement privé peut être mobilisé pour explorer des opportunités supplémentaires, en particulier pour les coûts de développement des infrastructures;
- Les instruments financiers innovants et les fonds climat peuvent offrir des opportunités de financement pour les bassins;
- Le plan de mise en œuvre de la Convention devrait être développé et utilisé comme un outil pour mobiliser des fonds pour avancer la coopération de manière pratique, en accord avec les stratégies nationales et régionales en place.

Merci pour votre attention !



Plus d'information sur le financement de la coopération et de la mise en œuvre des bassins :

<https://unece.org/environment-policy/water/areas-work-convention/financing-transboundary-water-cooperation>



Contacts:

diane.guerrier@un.org

komlan.sangbana@un.org

water.convention@un.org